

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
de la Communauté de Communes Buëch Dévoluy

Séance du : 9 mars 2020

Convocation du : 24 février 2020

Objet : Développement de l'énergie solaire photovoltaïque

L'an deux mille vingt, le neuf mars à 18 heures, le Conseil de la Communauté de communes, s'est réuni à La Roche des Arnauds, sous la présidence de Jean-Marie Bernard, Président, assisté de Mme Françoise Pinet, secrétaire.

Etaient présents : J-M. Bernard, J. Francou, F. Pinet, S. Simion, A. Froget, M. Barthelemy, B. Lapeyre, A. Laurens, C. Acanfora, M. Ricou Charles, S. Osinga, M. Truc, M. Mescle, R. Frey, F. Gascard, M. Chautant, JF.Contoz, F. Galmiche, J. Revoux, JM. Gueyraud, JC Vallier, JP Briouille, P. Schiazza, R. Moreau, M. Gaudy, J. Bourbousse, N. Ferrere, F. Gatounes, J. Marcellin, B. Saudemont.

Excusés : JP Bellet, T. Fodera, R. Aquino, T. Gau, J-P. Artigues, F. Darini, M. Gaignaire

Pouvoirs : Thierry Gau absent a donné pouvoir à Maurice Chautant
Jean-Paul Artigues absent a donné pouvoir à René Moreau
Fabienne Darini absente a donné pouvoir à Bernadette Saudemont

Monsieur le Président présente le dossier :

La communauté de communes Buëch Dévoluy élabore un schéma de développement des énergies renouvelables et anime un groupe de travail opérationnel associant les communes membres, Préfecture, DDT, DREAL, et de nombreux organismes intéressés par ces sujets.

Contexte de la démarche :

- Contribuer à la réduction des effets du changement climatique et jouer un rôle dans le mouvement de transition énergétique. Faire en sorte que le développement des énergies renouvelables soit associé à une démarche de sobriété énergétique.
- Être un territoire d'expérimentation et d'innovation pour l'intégration des énergies renouvelables : acceptabilité, modalités de sortie de l'énergie, modalité d'utilisation de l'énergie (flex grid, smart grid, autoconsommation, stockage, etc), multifonctionnalité.
- Faire du développement des ENR un véritable projet de territoire social, environnemental et économique construit et partagé en considérant toutes les formes de développement : vent, solaire au sol, foncier dérisqué et grappes de projets, etc.
- Orienter les retombées économiques dans l'intérêt du territoire et au service d'autres projets de transition énergétique.

Objectifs

- Identifier espaces propices à l'installation de photovoltaïque afin d'optimiser le potentiel solaire local et faciliter la négociation avec des développeurs et installateurs. C'est en priorité sur du « foncier dérisqué » faisant référence à des sites sur lesquels un

premier recensement a été réalisé au sein du territoire par la communauté de commune, les communes membres et ses partenaires institutionnels. Ces surfaces potentielles ne révèlent pas de contraintes majeures à l'implantation de PV (soutien public local, servitude réglementaire, PLU, Espaces naturels, maîtrise foncière et immobilière, risques industriels, etc).

- Evaluer et trouver des solutions pour consommer l'énergie produite sur place au-delà de la sortie de l'énergie via les infrastructures classiques. C'est dans cet esprit que nous souhaitons nous engager dans un travail approfondi sur les possibilités d'autoconsommation simple et complexe.

Orientation du projet :

- Accompagner les travaux du groupe de travail ENR de la CCBd
- Renforcement de l'ingénierie interne à la CCBd relative au développement des projets ENR. Travail partenarial avec les communes membres désireuses de s'engager dans la démarche, Elaboration du schéma ENR.
- Identification du potentiel solaire des toitures, pour le développement de scénarios de grappes d'installation, études technico-économiques et mise en œuvre.

A l'issue de la discussion, le Président soumet aux voix l'autorisation de :

- Engager les démarches de candidature à l'AMI « foncier dérisqué » de la Région SUD en associant les communes qui le souhaite.
- Engager selon les besoins et les projets identifiés et en fonction des porteurs d'opération d'aménagement photovoltaïque, une ou plusieurs candidatures au dispositif de soutien régional « SMART PV ». Possibilité de solliciter la Région au fil de l'eau concernant des études opérationnelles de grappes PV, de configuration d'autoconsommation complexe et d'investissements sur ces deux aspects.

votants : 33 dont 3 pouvoirs	pour : 33	abstention : 0	contre : 0
------------------------------	-----------	----------------	------------

Ainsi fait et délibéré à La Roche des Arnauds, les jour, mois et an susdits.
Pour copie conforme.

Le Président

Jean-Marie Bernard



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

005-200067445-20200309-De35_2020-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 17/03/2020

Affichage : 17/03/2020